



Comité Technique Ministériel

23 novembre 2016

Déclaration de la délégation CFDT

Déclaration préalable de la CFDT

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Camarades,

La CFDT fait, encore une fois, le constat de la détérioration de la qualité du dialogue social et de l'incapacité des ministères de l'Ecologie et du Logement à défendre les intérêts de leurs agents face à la Fonction Publique, et cela continue avec les dossiers suivants :

Concernant le dossier des Ouvriers d'État, la Fonction Publique a annoncé à notre Union Fédérale des Fonctionnaires et Assimilés (UFFA), le 18 juillet 2016 :

- l'abandon du quasi-statut interministériel des Ouvriers d'État,
- la fin du moratoire de 2009 relatif à l'arrêt des recrutements d'Ouvriers d'État,
- la non remise en cause du régime des retraites et fonds de pension (FSPOEIE).

La Fonction Publique renvoie chaque ministère à la rationalisation du cadre.

Il est impératif que notre ministère se penche enfin sur les mesures d'accompagnement des personnels en place avec une gestion par service et par établissement public dans le cadre de discussions, voire de négociations, et qu'un calendrier précis soit établi.

Nous vous avons écrit le 26 juillet, Mesdames Engström et Avezard, sur ce sujet sans aucune réponse à ce jour. Qu'en est-il ?

Concernant la transposition du point d'indice du 01/07/2016 aux Ouvriers d'État, vos services nous informent que la validation du budget est toujours attendue. Au sujet de l'augmentation des premiers niveaux de la grille OPA, nous n'avons également aucune réponse. Cette situation est inadmissible ! Les OPA qui intègrent la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2017 ont impérativement besoin de fiches financières à jour. Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du budget.

Concernant les projets de nouvelles DRH qui se profilent, la CFDT souhaite également vous entendre. Tant sur le projet mis en place par la DGAFP que sur l'expérience mise en place dans la Sarthe sur une DRH commune aux 3 DDI.

Concernant Météo-France, des baisses d'effectifs successives ont lieu depuis 10 ans. Un agent sur deux partant à la retraite non remplacé dès 2007, 8 sur 10 non remplacés depuis 2013. Une petite inflexion pour 2017 ramène la baisse à 6 sur 10 non remplacés.

De surcroît, la direction de Météo-France vient d'annoncer de manière unilatérale la disparition à moyen terme de 70 % de centres territoriaux. Pourtant, le ministère nous avait indiqué ne pas être demandeur. Est-ce vrai? Si oui, où en est la concertation prônée par la CFDT?

Il n'est apparu aucun espace de discussions concernant le Contrat d'Objectif et de Performance qui sera présenté ce vendredi 25 novembre au Conseil d'Administration de Météo-France. Si l'on ajoute à tout cela l'absence totale de mesures catégorielles pour 2015 et pour 2016, on comprend bien que le moral des agents de Météo-France soit au plus bas.

Concernant le projet de décret sur l'avenir des EPA dérogatoires, la CFDT a attiré l'attention de Madame la Ministre de la Fonction Publique sur la situation particulière des agents des Agences de l'Eau. La CFDT a toujours affirmé que les conditions de titularisation de la loi Sauvadet ne pouvaient être acceptées par une majorité d'agents au risque d'un déclassement. Le calendrier de négociations du « toilettage » du décret liste dérogatoire qui nous est imposé par votre Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) est tout simplement intenable. Nous vous demandons officiellement le report de ces échéances ainsi que la supervision par la DRH du ministère, de ces négociations comme cela a été fait pour la prévoyance des Agences de l'Eau.

A cette fin, nous vous demandons, Madame la Présidente, de mettre en oeuvre la déclaration de la Directrice adjointe de la DGAFP en présence de Madame la Ministre qui a affirmé, répondant à la CFDT "une circulaire accompagnant ce décret donnera des instructions au ministère afin de ne pas "cristalliser" le statut des agents concernés et afin que les agents ne soient pas pénalisés dans leur déroulement de carrière."

Concernant le corps des personnels d'exploitation et des travaux publics de l'Etat (PETPE), le 1^{er} janvier 2017 arrive et ces agents sont toujours dans une situation qui perturbe les services (non reconnaissance des chefs d'équipe issus du concours). Nous avons noté l'amélioration du taux de promotions mais cela reste insuffisant. Que comptez-vous faire pour obtenir une mise en oeuvre conforme à l'esprit du PPCR en ce qui concerne ce corps ?

Concernant le bilan déprécarisation, il n'est pas fait état des personnels de l'enseignement maritime, pourtant eux aussi impactés. Nous avons déjà alerté et sollicité la DRH et le cabinet sur le déficit, voire l'absence, de dispositif de déprécarisation, notamment pour les enseignants contractuels de catégorie A. Où en sommes-nous à présent ?

Enfin, un dernier exemple qui illustre la piètre qualité du dialogue social : à une question relative au télétravail, et notamment au coût des visites de mise en conformité électrique mises à la charge du télétravailleur, l'administration nous a répondu que cela avait été abordé lors du CTM du 30 juin. De ce fait, l'observation est passée à la trappe au CHSCTM alors qu'elle aurait dû y être abordée avant de passer en CTM.

De plus, comme le procès verbal du CTM du 30 juin n'a toujours pas été diffusé, il est difficile de vérifier les éléments qui ont réellement été discutés et validés.

Je vous remercie.